

Modalités de Contrôle des connaissances (MCC) du M1 BIOPS 2016/2017

1- Validation des UE obligatoires en équivalence du premier cycle et de la quatrième année en Sciences Médicales ou Pharmaceutiques = **48 ECTS** dont 6 ECTS obligatoires au choix parmi les formations transversales (ex : Anglais, Biostatistiques, Communication, Projet professionnel ...)

2- + Validation avant la fin du second cycle de 2 UE de **6 ECTS** chacune, selon la liste des UE libres obligatoires à choix.

Chaque UE est « capitalisable »

Donc M1 = 48+12 = **60 ECTS**

UE dite masteurisante de M1 BIOPS tenant lieu d'UE libre

Toutes les UE valident 6 ECTS soit environ 60 h d'enseignement « présentiel » (CM, TD, TP) et environ autant de travail personnel d'initiation à la recherche (recherche documentaire, analyse, stage expérimental, rédaction d'un mémoire...)

Les 6 ECTS doivent préférentiellement être scindés en 2 X 3 ECTS (UEA et UEB) dont l'enseignement se répartit sur 2 semestres d'une même année avec une validation à la fin de chaque semestre.

Deux sessions d'examen par an

1° Session :

Répartition sur 2 semestres : Fin décembre /janvier (UEA) et fin avril/mai (UEB).

Le travail personnel est en principe validé en fin de semestre 2

2° Session : En juin dans tous les cas

1° Session

- **Partie théorique (6 ECTS, ou 2x3 ECTS) = Coefficient 3 :**

Contrôle terminal :

Répartition sur 2 semestres : **UEA** épreuve de 1 heure (**Coef. 1**) et **UEB** épreuve de 1 heure (**Coef. 1**)

Contrôle continu : exposé, dossier, compte-rendu, TP, contrôle sur table(**Coef. 1**)

- **Travail personnel = contrôle continu (0 ECTS) - Coefficient 1 :**

Rapport : mémoire, rapport de stage, projet tutoré, rapport bibliographique, exposé, oral...

2° Session = Rattrapage de la partie théorique uniquement

- **Partie théorique - Coefficient 3 :**

Contrôle terminal : épreuve écrite de 2 heures (**Coef. 2**)

Contrôle continu : les notes de la session 1 sont conservées

- **Travail personnel en contrôle continu : Pas de seconde session**

Compensation et mention

- **L'étudiant valide une UE s'il obtient la moyenne à chaque élément constitutif** (contrôle terminal, contrôle continu, travail personnel). La note finale de l'UE est calculée sur la moyenne des notes des différents éléments constitutifs affectés de leur coefficient respectif,
- Les notes supérieures à la moyenne de chaque élément constitutif peuvent être conservées durant 3 ans, sur avis favorable du responsable de l'UE,
- Deux UE du M1 BIOPS sont capitalisables selon les modalités de suivi des notes mises en place par la scolarité,
- **Deux UE du M1 BIOPS ne se compensent pas entre elles même si elles sont obtenues la même année (moyenne exigée 10/20 pour chaque UE),**
- Les étudiants ayant déjà validé une UE dans la mention antérieure BS valident l'UE complémentaire dans la mention BIOPS
- Une mention au diplôme de M1 BIOPS est attribuée sur la note obtenue par la moyenne de la note finale des deux UE. L'UE transversale validée au cours du cursus ne rentre pas dans le calcul de la moyenne pour l'attribution de la mention.